

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 JUIN 2011 – 20H30**

**REMERCIEMENTS**

Le club « TOUJOURS JEUNES » remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention 2011.

**11/32- ACHAT BALAYEUSE EN L.O.A.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la décision de financer l'acquisition d'une balayeuse municipale, par un emprunt (tel que prévu lors du vote du budget primitif 2011) n'a pu être mise en application. Les quatre banques questionnées sur le financement ont répondu négativement.

***La Société MERCURY propose un matériel de démonstration, affichant 2000 heures en finançant ce véhicule sous forme de location-vente, sur une durée de 60 mois. (livraison début juillet 2011)***

Loyers mensuels = 1300 €      Valeur de rachat = 6500 €  
soit un coût total de 84 500 €

**VOTE POUR A L'UNANIMITE.**

**11/33 – PERSONNEL**

**C.U.I.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les difficultés actuelles à gérer l'emploi du temps des Agents du Service Technique.

Au-delà des départs en retraite, prévus, il y a TROIS Agents en arrêt de longue maladie, avec des incertitudes sur la possibilité de reprendre ou non l'activité professionnelle; Nous abordons bientôt la période des congés annuels ce qui complique encore l'organisation du planning.

En conséquence, il propose de procéder au recrutement de deux contractuels, en C.U.I. pour le seul service technique, sur une durée de 6 mois. (20/35èmes pris en charge par l'Etat sur une base de 80 %)

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

**11/34- PROJET SCHEMA INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Préfet du Calvados a adressé aux collectivités un projet de schéma départemental de coopération intercommunale, pour le Département. Monsieur le Maire en donne lecture, présentant le choix des axes qui peuvent être envisagés.

Ce projet a été élaboré dans le cadre des CDC, mais nécessite l'aval des conseils municipaux concernés.

Présentation du schéma sur cartographie. Monsieur le Maire estime pour sa part qu'il est dommage que cette cartographie tienne principalement compte des limites départementales, alors qu'il y aurait lieu de tenir compte du « bassin de vie » (exemple la proximité des habitants de St Germain La Campagne dans l'EURE, dont les administrés sont les premiers consommateurs sur Orbec).

Un débat s'instaure, mais il est évident que les différentes propositions avancées sont dépourvues de simulations financières. Il paraît donc difficile d'opter pour telle ou telle proposition, sans en connaître l'incidence financière pour notre collectivité, mais aussi pour le SIVOM auquel nous sommes, à 50 %, engagés financièrement.

En conséquence, il ressort de ce débat une volonté du Conseil Municipal de requérir les Services du Trésor Public afin que des simulations financières soit jointes aux différentes propositions de Monsieur le Préfet du Calvados.

**VOTE A L'UNANIMITE sur le principe exposé.**

### **11/35 – GRATUITE FUNERAIRE**

Jean-Claude DUVAL, en charge de l'aménagement du cimetière municipal, présente le dossier. Une collaboration efficace d'une personne attachée au Service funéraire privé a permis de concevoir l'aménagement de l'espace du Jardin du Souvenir, des caves urnes à moindre frais ainsi qu'une meilleure gestion des places disponibles dans le cimetière, apportant un gain de places. Les solutions mises en œuvre permettent les opérations funéraires pour une période d'au moins 5 ans. Sa prestation de conseils n'a pas généré de rémunération, il lui a été proposé de bénéficier, à titre gracieux, d'une concession en cave urne, à son nom :

Espace : 50 cm X 50 cm - Durée : Cinquante ans - Valeur de la gratuité : 200 €

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

### **11/36 CONVENTION DE LOCATION**

Depuis le départ du médecin du travail qui a quitté son cabinet du CENTRE MEDICO- SOCIAL pour rejoindre la Maison de Santé, les locaux sont demeurés vacants. Le Conseil Général du Calvados a émis le souhait d'occuper cet espace libre, pour compléter les services déjà en place à la même adresse : (consultations nourrissons, gestion sociale, etc.).

Le nouveau loyer serait ainsi fixé, par convention, à 5200 €/an (au lieu de 3 922,24 € actuellement).

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de rédiger cette nouvelle convention .

**VOTE POUR A L'UNANIMITE**

(Un nouvel aménagement des lieux, nécessitant environ 25000 € de travaux, sera totalement pris en charge par le Conseil Général du Calvados.)

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Départ** : du Secrétaire Général, J-C BOUVIER, pour validation de ses droits à la retraite.

**Péril** : M. GIRONA, procédure en cours, sans relogement. Engagement des propriétaires pour effectuer rapidement les travaux. La levée de l'arrêté de péril interviendra dès les travaux réalisés.

**Eglise Notre Dame** : Trois architectes, habilités, ont répondu à la consultation. Un prochain rendez-vous sera organisé. Notre Sénateur A. DUPONT accepte de participer à l'élaboration de ces travaux sur la « réserve parlementaire ». Un phasage sera nécessaire, entre -l'étude, - les travaux sur l'édifice et - la restauration de l'Orgue. Des devis séparés lui seront transmis.

**Portails Logements rue d'Enghien** Madame Macrez précise que les travaux à réaliser par le bailleur social seront entrepris fin 2011, début 2012.

FIN DE SEANCE 22 H